



Quais récréatifs – Renseignements municipaux | Ville de Port Moody

Veillez lire les informations ci-dessous car elles contiennent des informations importantes relatives à l'autorisation de nouveaux quais ou au remplacement de quais existants dans la ville de Port Moody et peuvent affecter votre processus de demande.

Conduite sanitaire municipale – chemin Alderside

Les demandes de quais récréatifs pour les propriétés situées le long du chemin Alderside, qui se trouve du côté nord de Port Moody Arm, méritent une attention particulière en raison de l'existence d'un service public municipal le long de l'estran. Une conduite sanitaire enterrée en béton datant des années 1970 existe entre environ le 640, chemin Alderside à l'est et le 1258, chemin Alderside à l'ouest. L'existence de la ligne, qui comprend des raccordements à chaque maison, rend critique l'installation de nouveaux quais récréatifs ou le remplacement des quais et des quais fixes existants.



Exemple de point de jonction de conduite sanitaire le long de l'estran

Les considérations particulières suivantes s'appliquent dans ce domaine :

- Le demandeur doit engager la ville de Port Moody en envoyant un courriel à : planning@portmoody.ca avant de présenter la demande à l'autorité portuaire. Inclure tous les documents pertinents décrivant la proposition de quai récréatif.
- Le plan du site et les dessins de conception préparés par un ingénieur professionnel certifié en Colombie-Britannique doivent inclure la conduite sanitaire, les points de connexion des habitations en montagne, ainsi que les dimensions, le type et l'emplacement des pieux proposés.
- Les quais récréatifs ne doivent pas gêner le fonctionnement ou l'entretien potentiel de la ligne sanitaire ou des points de connexion individuels des habitations en montagne.
- Les piliers ou rampes pour les quais proposés doivent enjamber la ligne sanitaire existante d'au moins 6 mètres (les pieux ou les semelles doivent être situés à au moins 3 mètres de chaque côté de la ligne).
- La jetée doit inclure une section amovible qui permettrait un accès futur sans entrave pour l'entretien à la conduite sanitaire située en dessous. Cette section doit pouvoir être déboulonnée et retirée pour permettre l'accès pour la maintenance. Du matériel galvanisé à chaud ou en acier inoxydable doit être utilisé à ce point de connexion.
- Le demandeur doit confirmer l'emplacement de la conduite sanitaire et de tout trou d'homme sur le terrain. Certains points de connexion ou jonctions sont visibles en surface
- Le demandeur est responsable de s'assurer que les impacts sur la conduite sanitaire résultant des activités de construction sont atténués.
- La ligne sanitaire est actuellement en cours d'examen et des exigences supplémentaires pourraient être identifiées par la ville de Port Moody au moment de la demande.

Avant de construire votre quai récréatif, vous devrez consulter les lignes directrices sur les quais récréatifs pour Burrard Inlet et soumettre une demande de permis d'examen de projet et d'environnement (PER) à l'autorité portuaire. En plus d'un permis de projet, les candidats demandant un nouveau quai de plaisance devront obtenir un accord de licence auprès de l'autorité portuaire.

Si vous avez besoin de plus d'informations ou avez des questions, veuillez contacter l'autorité portuaire par courriel à per@portvancouver.com ou appeler le 604-665-9047.